



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-72916>

Département(s) de publication : **95**

Annonce n° **24-72916**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 23-152063

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 21/06/2024

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Commune d'Eaubonne

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21950203600011

Ville : EAUBONNE

Code postal : 95600

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 95

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : 2023-027 | Accord-cadre de travaux d'entretien, de réparation, de modification et d'extension des installations d'éclairage public de la ville d'Eaubonne

Code CPV principal - Descripteur principal : 45311200

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Le présent accord-cadre porte sur les travaux d'entretien, de réparation, de modification et d'extension des installations d'éclairage public. Le présent accord-cadre a été lancé selon la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-11° du Code de la Commande Publique. Les prestations ne sont pas décomposées en lots car leur objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes conformément à l'article L. 2113-10 du Code de la commande publique. L'accord-cadre est conclu à compter de sa date de notification à son titulaire pour une période initiale d'un an. Il sera ensuite reconductible tacitement trois (3) fois, par période d'un an, sans que sa durée n'excède quatre (4) ans au total. Il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire à bons de commande. Le montant maximum annuel de commande est fixé à 300 000 euro (s) H.T. Cet accord-cadre fixe toutes les stipulations contractuelles. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission des bons de commande.

Critères d'attribution : Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante et énoncés à l'article 5.3 du Règlement de la Consultation : CRITERE PRIX DES PRESTATIONS

SUR 50 POINTS. Ce critère sera noté à partir du montant total en euro(s) H.T. de l'offre (N) obtenu en prenant le total du détail quantitatif estimatif (DQE) non communiqué aux candidats, établi pour l'analyse des offres. Les offres seront notées ainsi : 50 x (offre la moins-disante / offre du candidat). L'offre la moins-disante obtiendra 50 points. CRITERE VALEUR TECHNIQUE SUR 50 POINTS Sous-critères d'analyse n°1 : Organisation générale, suivi, reporting /10 points; Sous-critères d'analyse n°2 : Moyens Humains, qualification et expérience de personnel /15 points ; Sous-critères d'analyse n°3 : Moyens techniques assignés à l'exécution des travaux /15 points ; Sous-critères d'analyse n°4 : Qualité de la solution de Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) proposée /10 points. Cotation globale : L'addition des notes obtenues sur les 2 critères déterminera la note globale du candidat sur 100 points (note de l'offre financière notée sur 50 points + note de la valeur technique notée sur 50 points).

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Le présent accord-cadre a été attribué à la société INEO INFRASTRUCTURE IDF NORMANDIE sise 19, avenue de l'île Saint-Martin, 92000 NANTERRE - SIRET : 775 650 575 00183. Cet accord-cadre est un accord-cadre mono-attributaire à bon de commande. Cet accord-cadre a été conclu sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de commande de 300 000,00 euro(s) HT rémunéré par application des prix contenus dans le Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U.) applicables aux quantités réellement exécutées. Cet accord-cadre a été notifié le 20/06/2024. Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise 2-4, boulevard de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise cedex Téléphone : 01 30 17 34 00 Courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/06/2024